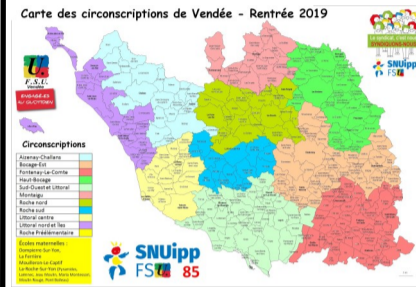
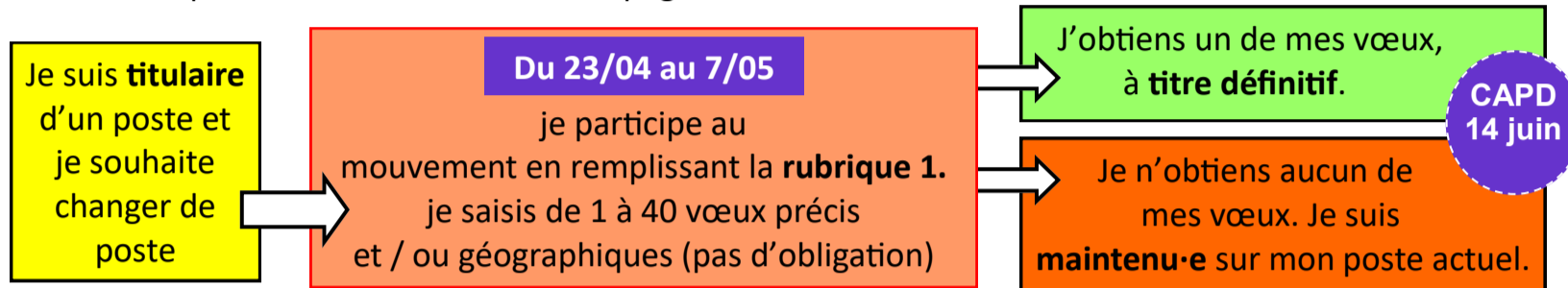


# Modalités de participation



## au MOUVEMENT 2019 de Vendée SNUipp FSU 85

Présentée au CTSD du 3 avril par la DASEN, la circulaire du mouvement départemental 2019 change fondamentalement l'esprit de cette opération administrative et les modalités de participation. Malgré un vote CONTRE quasi unanime des organisations syndicales, la DASEN a maintenu son projet. Les élu·es du personnel SNUipp-FSU 85 vous informent ci-dessous des procédures d'affectation, et reste à votre écoute pour toute demande d'accompagnement et d'information.

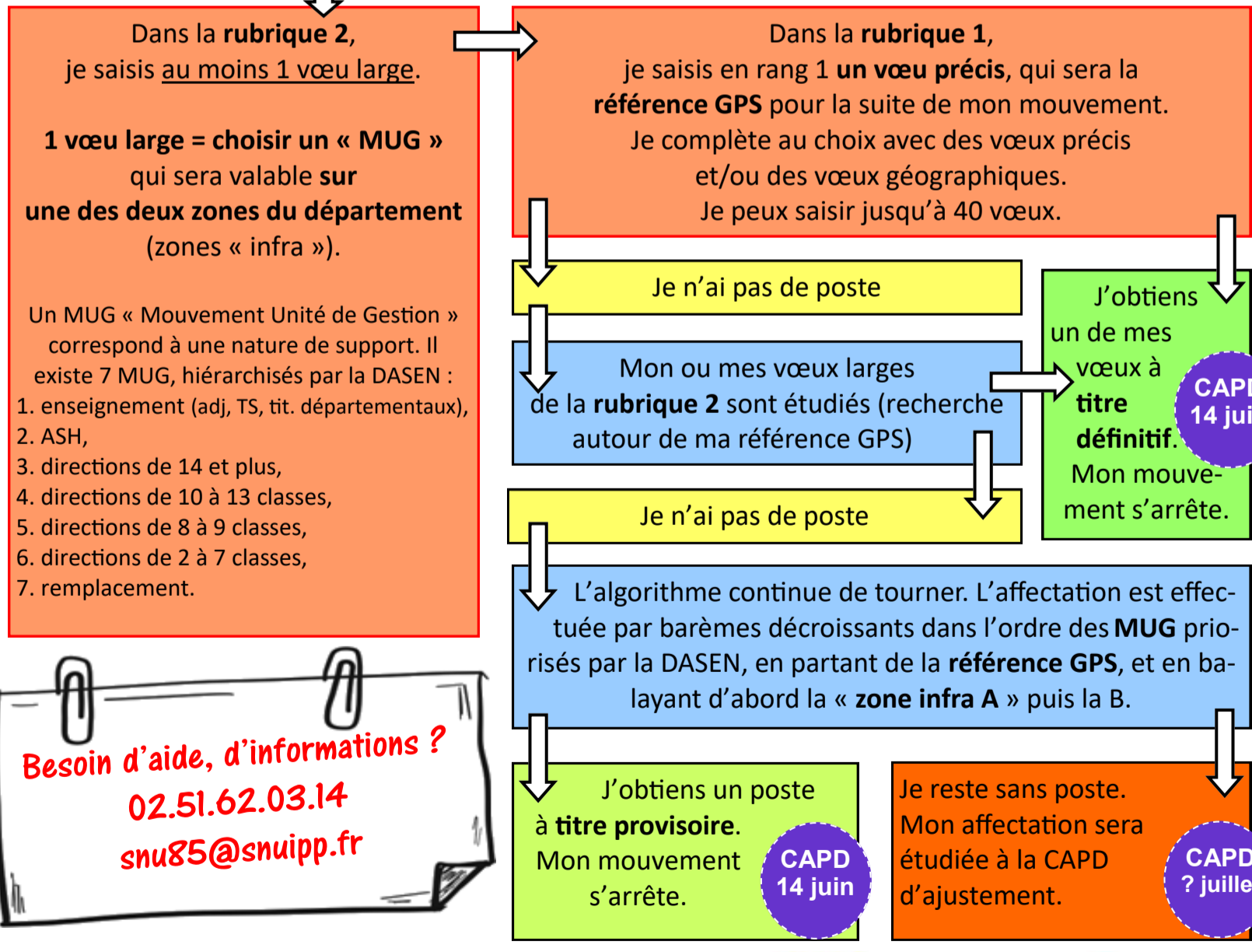


Les collègues qui doivent participer au mouvement sont dorénavant contraints de demander la moitié du département ! Et peuvent obtenir ainsi un poste à titre définitif ! C'est un vrai **recul**. Le SNUipp-FSU 85 accompagnera tous les collègues qui feront appel à leurs élu·es.

**Je dois participer** au mouvement car je suis :

- actuellement affecté·e à titre provisoire,
- concerné·e par une mesure de carte scolaire,
- actuellement PES,
- intégré·e (permutation), réintégré·e (après détachement, disponibilité, CLD...)

**Du 23/04 au 7/05** Je participe au mouvement en remplissant la **rubrique 2**, puis la **rubrique 1**



**Besoin d'aide, d'informations ?**  
 02.51.62.03.14  
[snu85@snuipp.fr](mailto:snu85@snuipp.fr)



Un outil en ligne accessible à tous depuis notre site <http://85.snuipp.fr> pour retrouver toutes les informations nécessaires : circulaire, calendrier, **types de postes**, **simulateur de barème**, **fiche personnelle de contrôle**, **tutoriels...**

**LES REPRÉSENTANT·E·S DU VOUS INFORMENT...**



INFORMER | DÉFENDRE | PROPOSER | AGIR... ENSEMBLE

